

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **mercredi 14 octobre 2026 à 18 h 30**, à la salle du conseil, située au 5100, rue Sherbrooke Est, 8^e étage, les membres du conseil statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- **3683-3691, rue Sainte-Catherine Est** – permettre l'aménagement de logements dans une cave et d'ajouter des unités résidentielles dans le bâtiment, malgré les dispositions de articles 145.3 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).
- **3800, rue Sherbrooke Est** – permettre un nombre d'arbres inférieur à celui exigé sur le site, malgré les dispositions de l'article 384 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement conformément à l'article 580 de ce même règlement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes lors de cette séance.

La documentation relative à ces demandes de dérogation mineure est disponible pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section « Dossiers à l'étude » : <https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-dans-mhm-5560>

FAIT À MONTRÉAL, CE 28^E JOUR DE SEPTEMBRE 2026

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc